

Sujet : [INTERNET] enquête publique projet haimps/massac ferme éolienne du briou

De : josiane goyeau <josianeclaude.goyeau@gmail.com>

Date : 10/01/2019 16:23

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique que vous êtes chargé de conduire, je tiens à vous adresser mon avis sur le projet de parc éolien situé sur les communes de Haimps et Massac et sur le bien fondé de son éventuelle installation.

J'ai pu prendre connaissance du dossier d'études d'impact produit par le porteur de projet et plusieurs thématiques m'interpellent et me questionnent sur la réelle prise en compte des impacts et bénéfices desdits projets.

Les interrogations portent sur les arguments techniques, environnementaux, paysagers et économiques avancés pour justifier le projet.

Sur le plan environnemental, le secteur d'implantation se situe en bordure de la ZPS Plaine de Bresdon-Néré classée Natura 2000. Une réflexion est en cours pour l'extension de l'aire couverte par cette protection vers le Sud de la zone actuelle. Le schéma régional éolien impose une zone tampon de 2000 m autour des limites définies de la ZPS pour tenir compte du déplacement des espèces protégées hors secteur administratif de la ZPS. Cette zone couvre entièrement la zone sélectionnée par le parc éolien du Briou. Le projet est donc incompatible avec les prescriptions Natura 2000 et Schéma régional éolien.

Par ailleurs, bien que l'on puisse déplorer l'absence d'avis express de la MRAE sur ce projet, la lecture de l'avis MRAE pour le parc voisin de Gourvillette confirme l'impact négatif sur l'avifaune locale.

Sur le plan technique, les hypothèses d'implantation sont annoncées comme résultant de la sélection de la meilleure hypothèse, après étude de multiples scénarios alternatifs. La lecture de l'étude permet au mieux de conclure que les seules hypothèses présentées consistent à implanter 4 éoliennes au lieu de 6. L'implantation géographique alternative n'est pas étudiée, seule la quantité d'éoliennes à implanter sert d'argument pour justifier l'étude de scénarios alternatifs. Par ailleurs, le site d'implantation est justifié par analogie avec un parc existant situé à 24 km du lieu envisagé pour l'implantation. Quels autres arguments justifient le choix réel du site ; aucun relevé anémométrique n'étaye ce choix ?

Enfin, en terme de sécurité, comment ne pas considérer que l'implantation de l'éolienne E4 à moins de 80 m de la route départementale 739 ne puisse être un facteur de risque sérieux pour la circulation publique ?

Page 113 de l'étude d'impact, il est indiqué « qu'il convient de ne pas créer un pôle éolien de trop forte densité, prenant le pas sur le caractère premier des paysages ». Comment cet enjeu peut-il être respecté quand en prolongement vers le Nord, il est prévu 4 autres éoliennes, soit 8 au total, à défaut d'en compter 19 (13+6), comme envisagé initialement par ses promoteurs.

S'agissant du nombre global d'éolienne implantées, on peut aussi constater l'omission du nombre réel de parcs et machines installés ou à l'étude autour du site. La carte mise à jour

régulièrement par la DREAL Nouvelle Aquitaine permet de constater l'état réel des projets en cours et la saturation engagée au carrefour des 4 départements de l'ancienne région (cf. carte).

Sur le plan patrimonial et paysager, il est étonnant de constater la minimisation des impacts sur le patrimoine local, tant historiques que privé ou naturel.

L'analyse paysagère, dans son cahier de reportage photo ne fournit aucune vue montrant l'écran visuel que générera le parc éolien sur la commune de Beauvais sur Matha, notamment depuis la RD 739 (sens Matha-Aigre). La covisibilité est évidente avec l'église classée monument historique de cette commune et ne peut que lui porter préjudice.

Dans le domaine du droit des sols, la population riveraine d'un monument historique se voit assez fréquemment refuser la pose de panneaux photovoltaïques, au titre de la préservation des perspectives et vues sur l'édifice. L'installation d'un parc de 8 éoliennes de 150-160 m de haut, certes hors du périmètre des 500 m de protection du monument historique, ne posera aucun problème vis à vis de la préservation des perspectives et vues sur l'édifice ?

Que dire par ailleurs de l'impact sur la valeur du patrimoine immobilier des habitants de l'ouest du bourg de Beauvais sur Matha ? Je vous invite à visiter le lotissement de la Motte Bourrue à Beauvais sur Matha et à porter vos regards vers l'Ouest : vous comprendrez sans peine l'impact généré sur ces propriétés et la dévaluation annoncées de ces immeubles. Quant à l'impact sur le paysage....

Les retombées économique sont annoncées comme profitant aux collectivités locales, aux entreprises et à l'emploi local. La clef de répartition des différents produits générées par les diverses taxes n'est pas mentionnée ; aucune estimation des recettes n'est définie. L'IFER étant généralement réparties entre plusieurs collectivités (communes, intercommunalité, département), les bénéficiaires principaux ne seront pas les communes d'Haimps et Massac. S'agissant de la taxe foncière, le promoteur avance le chiffre de 1500 €/éolienne/an. 3 logements récents rapportent la même somme, engendrant l'installation de 3 familles, voire d'enfants à scolariser : l'impact socio-économique est sans commune mesure avec une éolienne implantée qui ne crée aucun emploi local pérenne.

L'économie locale est celle du tourisme vert. L'atout et l'attrait de la région résident dans la préservation des espaces naturels et des paysages bâtis et non bâtis (seule richesse existante) de constructions industrielles en rupture avec les lignes de force des paysages (lignes de lecture horizontales et large perspectives sur des horizons ouverts). La dénaturation de ces atouts risque d'engendrer des conséquences sur le tourisme local et le réseau d'hébergement présent localement. A ce sujet, aucune étude chiffrant les retombées économique locales n'a été faite par le promoteur du projet. Seules des généralités sont fournies. Une étude d'impact digne de ce nom, mériterait d'être complétée par une analyse économique et financière spécifique, objective locale et récente, fournie par exemple par les chambres consulaires (chambre de commerce, chambres des métiers).

Sur le plan de l'usage des terres agricoles, lors de l'éventuelle démantèlement du site, le promoteur s'engage à enlever les câbles électriques dans un rayon de 10 m autour des mâts. Qui prend en charge l'enlèvement des câbles situés au-delà ? Pas de réponse fournie dans l'étude d'impact.

Enfin un dernier point sur la conduite de la concertation locale vis à vis de ce projet. Le

développement des programmes d'énergies renouvelables, notamment via des éoliennes, ne donne jamais lieu à concertation locale sous forme de consultation référendaire.

Pour autant, les maires disposent de cette capacité à organiser cet échange démocratique, depuis plus de 15 ans. Une initiative politique de ce genre, contribuerait à légitimer les consultations publique pour des projets de cette nature. Je reste dans l'attente de la réponse des élus locaux vis à vis de l'oubli de mise en oeuvre de cette initiative.

En conclusion, et n'ayant pas une vue exhaustive et sérieuse des conséquence potentiels de ce projet, je ne peux émettre qu'un avis négatifs vis à vis de son développement.

Bien cordialement,

Madame Josiane Goyeau Place de la Mairie

17490 Beauvais sur Matha

Sujet : [INTERNET] Projet Haimps/Massac

De : jodie burt <burt.jodie@live.co.uk>

Date : 10/01/2019 15:59

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Mme Burt Jodie
3 Impasse des Bambous
Vinerville
17490 bresdon

Je m'oppose aux éoliennes à cause des dommages environnementaux causés par la migration des oiseaux, du bruit du vent et des feux rouges clignotants.

Sent from my iPad

Sujet : [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE - HAIMPS / MASSAC

De : "Tricia" <triciab_staithe@yahoo.co.uk>

Date : 09/01/2019 23:52

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Cher M. Commissaire Enqueteur,

Cordialement

Tricia Barnsley

— Pièces jointes : —

190106 OBJECTION TO THE ENQUETE PUBLIQUE Haimps Massac.docx

30 octets

1. TROP D'ÉOLIENNES

Il y a soixante trois éoliennes prévues pour la zone dans un rayon de dix kilomètres de Matha. Chaque éolienne requiert une aire importante pour accueillir ses pales, mais il utilise également une superficie beaucoup plus élevée qu'est évidente en raison des bases substantielles sont nécessaires pour justifier chaque éolienne n'est donc pas uniquement la colonne de la turbine qui nécessite de l'espace mais aussi les limites de l'espace nécessaire pour les lames, les fondations et une plus large zone de sécurité.

Les environs de Matha anciennement une importante population résidentielle et commerciale qui occupe déjà une part importante de la zone de dix kilomètres autour de Matha.

Comme indiqué précédemment, chaque éolienne nécessite une surface importante de terre donc tenu de la superficie totale pour soixante trois turbines prendra une part très importante de la terre dans la zone de dix kilomètres autour de Matha qui n'est pas déjà engagée dans le résidentiel et commercial utiliser. Cette densité d'éoliennes représente une dégradation importante de l'environnement pour la population dans cette zone. Chacun de l'installation de ferme éolienne proposée enlèvera des terres rurales productives réduisant ainsi la base agricole de la région et de la production. France est fière de son autosuffisance agricole et la production des zones agricoles vent seront perdue pas tout à l'heure mais à l'avenir à moins que des mesures de sauvegarde appropriées existent pour convertir les sites de turbine de vent retour à terres productives à la fin des parcs éoliens durée de fonctionnement.

La Charente Maritime est un domaine important pour le tourisme et l'économie locale fortement bénéficie de sa position en général au sein de la Charente Maritime, sa position sur la route principale à l'intérieur des terres (D939) vers Angoulême, à proximité de la principale industrie de Cognac, ses magnifiques paysages ruraux et le climat bénéfique. L'industrie de Cognac est un exportateur important qui contribue fortement à la locale et la plus large Français de l'économie. L'installation de tant de haute densité parcs éoliens auront un effet néfaste sur l'industrie du tourisme dans la région touchée. Qui veulent rester dans un paysage dominé par des éoliennes ? Qui vous resterait entre ? Un superbe paysage rural de champs, de bois et de vignes ou de champs d'éoliennes ? Quel coût pour l'économie locale, maintenant et dans l'avenir, comme les environs de Matha devient connu pour ses parcs éoliens et pas ses vignobles.

Dans la zone de Matha, il y a un nombre important de routes, y compris en particulier les artères principales de la D939 et D739 qui recoupent l'ensemble de la zone. Ces deux routes transportent des volumes importants de poids lourds et machines agricoles ainsi que des niveaux élevés de trafic voiture et van. Cette installation de haute densité d'éoliennes doit signifier que certaines de ces installations seront à la frontière et être près des routes, surtout que sans égard semble ont été prises par les proposant pour localiser les installations proposées à une distance de centres de population et des grands axes routiers. Ces installations permettra d'accroître les risques pour les utilisateurs de route en raison de problèmes affectant la vision et la distraction surtout pendant la nuit lorsque les voyants clignotants sont en opération. Feux rouges qui peut cacher un danger pour la circulation.

2. ENVIRONMENTAL DAMAGE

Les dommages causés à l'environnement a déjà été examiné sous la rubrique « Trop nombreuses éoliennes ».

La Mission régionale de l'autorité du gouvernement a déjà publié un rapport qui critique porte sur le projet d'éoliennes Haimps / Massac. Il soulève de graves questions quant à

l'impact des éoliennes sur des aspects spécifiques de l'environnement. En outre, il y a une autre question grave qui n'est pas traitée, plus précisément que personne ne sait définitivement l'impact environnemental sur ce domaine. Une fois autorisé, désastreux résultats actuellement imprévus sera très difficiles à inverser et peut-être dans certains cas, impossible.

La Mission régionale de l'autorité du gouvernement est un organe d'experts du gouvernement donc que ses avis ont autorité substantielle. Une décision pour permettre ce développement de turbine d'éoliennes serait donc équivalente à un rejet de l'expertise d'une autorité gouvernementale.

Ce rapport considère plusieurs préoccupations spécifiques, dont chacun est un objectif fondamental de ce projet à part entière. Toutes ces objections confondues, les effets cumulatifs sur l'environnement ne laisse aucun doute que ce projet aura seulement un grave effet préjudiciable sur l'environnement local.

Les couloirs de migration des oiseaux sont cruciales pour de nombreuses espèces. Ces corridors s'étendent sur des milliers de milles ainsi lorsqu'une partie d'un corridor migratoire est affectée négativement que l'ensemble du corridor migratoire est affecté. Ainsi, une décision préjudiciable à Matha a des conséquences bien au-delà de cette zone immédiate.

Les environs de Matha bénéficie d'une zone Natura 2000 désignée qui protège la faune dans sa région et espèces particulièrement menacées comme l'outarde Canepetière. Cet oiseau a en particulier quelques habitats survivants et, par la désignation de cette zone, le gouvernement Français s'est engagé pour l'avenir de cet oiseau. Le gouvernement Français n'a pas un engagement à éliminer cet oiseau qui sera la conséquence d'une décision d'autoriser ce projet d'éoliennes. Les champs électromagnétiques sont connus pour être un danger grave pour la santé des populations à proximité d'une installation d'éoliennes. Les champs électromagnétiques sont connus pour être un danger grave pour la santé des populations à proximité d'une installation d'éoliennes

On a vu depuis les installations de turbine éolienne existantes tant en France et au Royaume-Uni que l'impact sur toutes les créatures volantes comme les oiseaux, les chauves-souris et les insectes est hautement préjudiciable à réduire sensiblement les populations. Beaucoup de ces créatures sont protégés dans une mesure plus ou moins ainsi, comme pour l'outarde Canepetière, leur population diminuera.

Une conséquence de la réduction de certaines populations spécifiques, tels que les rapaces et les chauves-souris, Allons voir une augmentation de la population de la vermine terrestres tels que les rats et les souris. Cela conduit à une augmentation des préoccupations d'hygiène et les effets négatifs sur les cultures et le rendement de zones de cultures touchées.

Une caractéristique importante de cette proposition est sa position. Commentaires ci-dessus ont déjà abordé l'impact préjudiciable de haute densité, mais il y a une autre dimension qui est sa visibilité. La proposition ne fait aucune tentative pour atténuer son impact visuel en positionnant le projet en position moins préjudiciable comme la position extrême de zones résidentielles et les régions sélectionnées par naturelles dispose par exemple paysage, forêt.

3. SANTE HUMAINE

Comme avec le rapport environnemental par la Mission régionale de l'autorité du gouvernement, l'Académie de médecine a rendu compte de l'impact néfaste pour la santé humaine découlant du bruit et la pollution visuelle de tous les projets éoliens. Tous les projets, dont celui-ci, portera préjudice à la santé de la population locale.

Comme indiqué ci-dessus, cet impact négatif sera exacerbé par la forte densité du nombre cumulé des projets en cette densément peuplée zone résidentielle. D'où l'impact négatif sur la santé humaine va être amplifié.

Il est fréquent de trouver une propension significativement accrue aux migraines et acouphènes dans la population à proximité d'installations de éoliennes. Il convient également de noter qu'il n'y a qu'aucun remède connu à des acouphènes donc une fois une personne ne succombe à cette affection alors c'est une affliction pour la vie. Les auteurs de ce projet d'éoliennes projetées ont pris en compte dans leur proposition, les effets à long terme sur la population locale et les indemnités auxquels pourront prétendre les victimes d'acouphènes comme il s'agit d'une conséquence directe du projet ? Peut l'enquête s'il vous plaît confirmer et faire en sorte que bon niveaux d'indemnisation ont été inclus dans les prévisions du projet.

Une installation d'éoliennes est un moteur électrique et ces moteurs produisent un champ électromagnétique. Les champs électromagnétiques sont connus pour être un danger grave pour la santé des populations à proximité d'une installation d'éoliennes. Les champs électromagnétiques sont connus pour être un danger grave pour la santé des populations à proximité d'une installation d'éoliennes.

4. VALUERS DE PROPRIETE

Pour ajouter à l'impact néfaste sur l'économie locale décrit ci-dessus, comme a été verra avec les développements de turbine de vent en France et en Europe, il y aura une réduction des valeurs de propriété et la baisse de l'opportunité d'acheter la propriété dans la région de Matha. L'impact sera encore plus grande dans les régions directement touchées par n'importe quel développement. Expérience antérieure et les estimations pour ce projet montrent que se produira une réduction des valeurs de propriété entre 20 à 30 %. Il s'agit d'une réduction immédiate de la richesse des individus et de la communauté au sens large.

Quelles propositions sont contenues dans ce projet d'indemnisation pour les propriétaires de maisons résidentielles la baisse dans la valeur de leur propriété à la suite de ce développement de turbine de vent ?

Sujet : [INTERNET] Enquete Publique – Haimps / Massac

De : Sue Craddock <suzz999@yahoo.com>

Date : 09/01/2019 19:38

Pour : "Pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Cher M. Commissaire Enqueteur,

Cordialement

Madame Susan Craddock

— Pièces jointes : —

190106 OBJECTION TO THE ENQUETE PUBLIQUE Haimps Massac.docx

30 octets

1. TROP D'ÉOLIENNES

Il y a soixante trois éoliennes prévues pour la zone dans un rayon de dix kilomètres de Matha. Chaque éolienne requiert une aire importante pour accueillir ses pales, mais il utilise également une superficie beaucoup plus élevée qu'est évidente en raison des bases substantielles sont nécessaires pour justifier chaque éolienne n'est donc pas uniquement la colonne de la turbine qui nécessite de l'espace mais aussi les limites de l'espace nécessaire pour les lames, les fondations et une plus large zone de sécurité.

Les environs de Matha anciennement une importante population résidentielle et commerciale qui occupe déjà une part importante de la zone de dix kilomètres autour de Matha.

Comme indiqué précédemment, chaque éolienne nécessite une surface importante de terre donc tenu de la superficie totale pour soixante trois turbines prendra une part très importante de la terre dans la zone de dix kilomètres autour de Matha qui n'est pas déjà engagée dans le résidentiel et commercial utiliser. Cette densité d'éoliennes représente une dégradation importante de l'environnement pour la population dans cette zone. Chacun de l'installation de ferme éolienne proposée enlèvera des terres rurales productives réduisant ainsi la base agricole de la région et de la production. France est fière de son autosuffisance agricole et la production des zones agricoles vent seront perdue pas tout à l'heure mais à l'avenir à moins que des mesures de sauvegarde appropriées existent pour convertir les sites de turbine de vent retour à terres productives à la fin des parcs éoliens durée de fonctionnement.

La Charente Maritime est un domaine important pour le tourisme et l'économie locale fortement bénéficie de sa position en général au sein de la Charente Maritime, sa position sur la route principale à l'intérieur des terres (D939) vers Angoulême, à proximité de la principale industrie de Cognac, ses magnifiques paysages ruraux et le climat bénéfique. L'industrie de Cognac est un exportateur important qui contribue fortement à la locale et la plus large Français de l'économie. L'installation de tant de haute densité parcs éoliens auront un effet néfaste sur l'industrie du tourisme dans la région touchée. Qui veulent rester dans un paysage dominé par des éoliennes ? Qui vous resterait entre ? Un superbe paysage rural de champs, de bois et de vignes ou de champs d'éoliennes ? Quel coût pour l'économie locale, maintenant et dans l'avenir, comme les environs de Matha devient connu pour ses parcs éoliens et pas ses vignobles.

Dans la zone de Matha, il y a un nombre important de routes, y compris en particulier les artères principales de la D939 et D739 qui recoupent l'ensemble de la zone. Ces deux routes transportent des volumes importants de poids lourds et machines agricoles ainsi que des niveaux élevés de trafic voiture et van. Cette installation de haute densité d'éoliennes doit signifier que certaines de ces installations seront à la frontière et être près des routes, surtout que sans égard semble ont été prises par les proposant pour localiser les installations proposées à une distance de centres de population et des grands axes routiers. Ces installations permettra d'accroître les risques pour les utilisateurs de route en raison de problèmes affectant la vision et la distraction surtout pendant la nuit lorsque les voyants clignotants sont en opération. Feux rouges qui peut cacher un danger pour la circulation.

2. ENVIRONMENTAL DAMAGE

Les dommages causés à l'environnement a déjà été examiné sous la rubrique « Trop nombreuses éoliennes ».

La Mission régionale de l'autorité du gouvernement a déjà publié un rapport qui critique porte sur le projet d'éoliennes Haimps / Massac. Il soulève de graves questions quant à

l'impact des éoliennes sur des aspects spécifiques de l'environnement. En outre, il y a une autre question grave qui n'est pas traitée, plus précisément que personne ne sait définitivement l'impact environnemental sur ce domaine. Une fois autorisé, désastreux résultats actuellement imprévus sera très difficiles à inverser et peut-être dans certains cas, impossible.

La Mission régionale de l'autorité du gouvernement est un organe d'experts du gouvernement donc que ses avis ont autorité substantielle. Une décision pour permettre ce développement de turbine d'éoliennes serait donc équivalente à un rejet de l'expertise d'une autorité gouvernementale.

Ce rapport considère plusieurs préoccupations spécifiques, dont chacun est un objectif fondamental de ce projet à part entière. Toutes ces objections confondues, les effets cumulatifs sur l'environnement ne laisse aucun doute que ce projet aura seulement un grave effet préjudiciable sur l'environnement local.

Les couloirs de migration des oiseaux sont cruciales pour de nombreuses espèces. Ces corridors s'étendent sur des milliers de milles ainsi lorsqu'une partie d'un corridor migratoire est affectée négativement que l'ensemble du corridor migratoire est affecté. Ainsi, une décision préjudiciable à Matha a des conséquences bien au-delà de cette zone immédiate.

Les environs de Matha bénéficie d'une zone Natura 2000 désignée qui protège la faune dans sa région et espèces particulièrement menacées comme l'outarde Canepetière. Cet oiseau a en particulier quelques habitats survivants et, par la désignation de cette zone, le gouvernement Français s'est engagé pour l'avenir de cet oiseau. Le gouvernement Français n'a pas un engagement à éliminer cet oiseau qui sera la conséquence d'une décision d'autoriser ce projet d'éoliennes. Les champs électromagnétiques sont connus pour être un danger grave pour la santé des populations à proximité d'une installation d'éoliennes. Les champs électromagnétiques sont connus pour être un danger grave pour la santé des populations à proximité d'une installation d'éoliennes

On a vu depuis les installations de turbine éolienne existantes tant en France et au Royaume-Uni que l'impact sur toutes les créatures volantes comme les oiseaux, les chauves-souris et les insectes est hautement préjudiciable à réduire sensiblement les populations. Beaucoup de ces créatures sont protégés dans une mesure plus ou moins ainsi, comme pour l'outarde Canepetière, leur population diminuera.

Une conséquence de la réduction de certaines populations spécifiques, tels que les rapaces et les chauves-souris, Allons voir une augmentation de la population de la vermine terrestres tels que les rats et les souris. Cela conduit à une augmentation des préoccupations d'hygiène et les effets négatifs sur les cultures et le rendement de zones de cultures touchées.

Une caractéristique importante de cette proposition est sa position. Commentaires ci-dessus ont déjà abordé l'impact préjudiciable de haute densité, mais il y a une autre dimension qui est sa visibilité. La proposition ne fait aucune tentative pour atténuer son impact visuel en positionnant le projet en position moins préjudiciable comme la position extrême de zones résidentielles et les régions sélectionnées par naturelles dispose par exemple paysage, forêt.

3. SANTE HUMAINE

Comme avec le rapport environnemental par la Mission régionale de l'autorité du gouvernement, l'Académie de médecine a rendu compte de l'impact néfaste pour la santé humaine découlant du bruit et la pollution visuelle de tous les projets éoliens. Tous les projets, dont celui-ci, portera préjudice à la santé de la population locale.

Comme indiqué ci-dessus, cet impact négatif sera exacerbé par la forte densité du nombre cumulé des projets en cette densément peuplée zone résidentielle. D'où l'impact négatif sur la santé humaine va être amplifié.

Il est fréquent de trouver une propension significativement accrue aux migraines et acouphènes dans la population à proximité d'installations de éoliennes. Il convient également de noter qu'il n'y a qu'aucun remède connu à des acouphènes donc une fois une personne ne succombe à cette affection alors c'est une affliction pour la vie. Les auteurs de ce projet d'éoliennes projetées ont pris en compte dans leur proposition, les effets à long terme sur la population locale et les indemnités auxquels pourront prétendre les victimes d'acouphènes comme il s'agit d'une conséquence directe du projet ? Peut l'enquête s'il vous plaît confirmer et faire en sorte que bon niveaux d'indemnisation ont été inclus dans les prévisions du projet.

Une installation d'éoliennes est un moteur électrique et ces moteurs produisent un champ électromagnétique. Les champs électromagnétiques sont connus pour être un danger grave pour la santé des populations à proximité d'une installation d'éoliennes. Les champs électromagnétiques sont connus pour être un danger grave pour la santé des populations à proximité d'une installation d'éoliennes.

4. VALUERS DE PROPRIETE

Pour ajouter à l'impact néfaste sur l'économie locale décrit ci-dessus, comme a été verra avec les développements de turbine de vent en France et en Europe, il y aura une réduction des valeurs de propriété et la baisse de l'opportunité d'acheter la propriété dans la région de Matha. L'impact sera encore plus grande dans les régions directement touchées par n'importe quel développement. Expérience antérieure et les estimations pour ce projet montrent que se produira une réduction des valeurs de propriété entre 20 à 30 %. Il s'agit d'une réduction immédiate de la richesse des individus et de la communauté au sens large.

Quelles propositions sont contenues dans ce projet d'indemnisation pour les propriétaires de maisons résidentielles la baisse dans la valeur de leur propriété à la suite de ce développement de turbine de vent ?

Sujet : [INTERNET] Enquête publique parc éolien de BRIOU HAIMPS MASSAC
De : Yoann Payelleville <yoann.payelleville@enercon.de>
Date : 09/01/2019 18:19
Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Par le présent je tiens, en tant que Responsable du grand Ouest de la France et au nom de la société ENERCON, à souligner le grand intérêt que représente le projet éolien sur les communes de HAIMPS et MASSAC, porté par la société ENERGIETEAM, très grand partenaire d'ENERCON depuis plus de 15 ans.

ENERCON, société familiale fondée en 1984 en Allemagne, a implanté en 2003 un premier parc éolien en France et a installé depuis plus de 2.900 MW d'éolien sur le territoire. A ces installations s'associent directement 820 postes qui ont été créés dans le service, l'industrie (avec la fabrication de mât en béton dans l'Oise) et tout le suivi des projets français. Cette année, ENERCON prévoit l'installation de plus de 200 éoliennes dont une grande partie avec la société ENERGIETEAM.

Le projet d'implantation d'éoliennes sur le projet de Briou représente la création d'emplois de techniciens au sein d'ENERCON, 1 à 2 emplois directs, qui seront basés dans nos bases de maintenance les plus proches, Celles-sur Belle (79) étant la base de maintenance qui permettrait d'avoir une proximité avec ce projet et à laquelle 14 techniciens au total sont déjà rattachés.

Nous comptons beaucoup sur ce projet qui permet de montrer une fois de plus le sérieux de nos entreprises.

Je vous présente ici toute la confiance que portons à l'équipe ENERGIETEAM et reste à votre entière disposition si vous souhaitez nous contacter pour toute information complémentaire

Cordialement / Mit freundlichen Grüßen / Best Regards
Yoann Payelleville



ENERCON GmbH
Z.I. Le Taillis
14-E rue des Clairières
44840 Les Sorinières
www.enercon.de

Yoann PAYELLEVILLE
Responsable Ventes Ouest
Tél : +33 (0)2 28 09 36 11
Mobile : +33 (0) 6 45 59 41 30
Email: yoann.payelleville@enercon.de

'Please note: In the setting of the performance of our customer relationship or, as the case may be, a related administrative procedure, we collect and process your personal data to the extent required. Under the European General Data Protection Regulation (GDPR), which has become effective on 2018-05-25, we are obliged to notify you of the data collection information mentioned in Article 13 GDPR (if applicable to you). We have therefore updated our privacy statement at www.enercon.de/en/privacy-policy/. Please visit this page for more detailed information.'

This e-mail message together with its attachments, if any, is confidential and may contain information subject to legal privilege (e.g. attorney-client-privilege). If you are not the intended recipient or have received this e-mail in error, please inform us immediately and delete this message. Any unauthorised copying of this message (and attachments) or unauthorised distribution of the information contained herein is prohibited.

ENERCON GmbH - Sitz: Dreekamp 5, 26605 Aurich - Registergericht: Amtsgericht Aurich, HRB 411 - Geschäftsführer: Dipl.-Kfm. Hans-Dieter Kettwig, Dipl.-Kfm. (FH) Simon-Hermann Wobben

Sujet : [INTERNET] Observations sur le projet éolien de Haims/Massac

De : Melanie Raguenaud <melanie@raguenaud.org>

Date : 08/01/2019 22:29

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'aimerais vous faire part de mon opposition au projet éolien de Haims/Massac. Mon opposition est motivée par les éléments suivants :

- En l'absence de SRE (qui a été annulé puisque non fondé sur des considérations environnementales et qui désignait presque tout le territoire comme propice à l'éolien sans consultation des communes concernées), le projet n'est pas justifié :
 - o Il n'y a pas d'information locale sur le vent. Des données vagues provenant de Cognac, plus de 20km au sud, ne sont pas appropriées. Pourquoi aucune mesure de vent n'a été effectuée sur le site du projet ? Sans ces mesures, le projet ne peut être pris au sérieux : le vent est la matière première d'un projet éolien.
 - o En l'absence de données de vent fiables, il est impossible d'estimer l'impact acoustique du projet. Or il n'est pas permis de retarder à après la construction du projet la résolution de problèmes (et a fortiori l'étude de ces problèmes). L'utilisation sans explication du rapport écrit pour le projet de Gourvillette n'est pas justifiée (d'où viennent les mesures de vents utilisées ?).
 - o En conséquence l'étude acoustique fournie est douteuse et n'est pas justifiable.
 - o L'absence de mesures de vent rend impossible une étude de revenus et de viabilité financière du projet.

- Le projet a beaucoup de problèmes fondamentaux :
 - o L'étude acoustique est douteuse (en particulier en l'absence de mesures de vent sur le site). Les calculs et les données de base (par exemple le bruit émis par les éoliennes) ne correspondent pas aux données du constructeur publiées sur son site.
 - o L'étude acoustique ne tient pas compte de la possibilité d'amplification des ondes dues à nombre de facteurs potentiels (longueur et synchronisation des ondes, terrain, réflexion sur les nuages de basse altitude, etc.).
 - o La portée des infrasons et des sons de basse fréquence n'est pas de 500m. Beaucoup d'études scientifiques font état de 10km. Les premières habitations sont à seulement 500m d'après le rapport.
 - o Il est impossible d'estimer la production du parc puisqu'on ne peut pas savoir comment et combien les éoliennes vont tourner en l'absence d'étude du vent. Comment le promoteur peut-il promettre des revenus sans savoir les paramètres de base de son projet ? Ce qui est clair c'est que la puissance nominale des éoliennes ne sera presque jamais atteinte.
 - o Sans connaissance précise du vent, il est impossible de faire un budget sur 21 ans.
 - o Il n'est pas possible de compter sur des revenus garantis sur 21 ans puisque le rachat forcé de la production électrique n'est habituellement que pour 10 ans.
 - o Le projet n'offre aucune solution pour la protection de l'Outarde Canepetière dont une zone de reproduction se trouve très près d'une des éoliennes (mais elle est passée sous silence dans l'étude avifaune alors qu'elle apparaît dans l'étude de Gourvillette). L'espèce est protégée et serait probablement fortement impactée (sinon décimée localement) par l'implantation des éoliennes.
 - o Le projet aura un impact négatif sur plusieurs espèces de chiroptères.
 - o Il n'y a aucune information sur le démantèlement (organisation, coût, dates). Un dossier ne peut être complet s'il ne prend pas en compte le cycle de vie complet des éoliennes. Sinon le promoteur ne montre pas qu'il peut remplir ses responsabilités légales.
 - o L'étude de risques d'accident est très incomplète puisqu'elle se limite sans justification à 500m. Or il est clair d'après des accidents récents (par exemple en Vendée) que la portée des pales est très largement supérieure. Il y a une probabilité non négligeable que le village de Massac soit atteint en cas d'accident, avec le risque de perte de vie humaine.
 - o Le projet ne mentionne pas que l'extension de la zone ZPS Natura 2000 entre Gourvillette et Massac inclura deux des quatre éoliennes du projet.
 - o L'impact environnemental global de l'éolien n'est pas pris en compte (matériaux dont

certains rares, construction, transport, recyclage de certaines parties inexistant).

o La nécessité de systèmes de production alternatifs polluants pour les jours sans vent est passée sous silence.

- Beaucoup de déclarations sont douteuses ou trompeuses :
 - o Mythe de la création d'emplois locaux alors qu'il est évident que dans la campagne profonde personne n'est qualifié pour travailler sur les éoliennes.
 - o Attrait touristique des éoliennes qui n'a jamais été démontré et n'a jamais été vu dans le Poitou-Charentes. Ceci est clairement imaginaire et n'a pas sa place dans l'étude d'impact.
 - o L'éolien ne réduira pas les émissions de CO2 de la France puisque la production électrique est déjà très largement décarbonée à travers le nucléaire.

- Le projet aura un impact très fort sur la zone proche où se trouvent plusieurs villages et des centaines d'habitants :
 - o Dévaluation immobilière (que les rapports cités par le promoteur ne nient certainement pas si on fait l'effort de les lire au lieu de croire les conclusions que le promoteur donne).
 - o Dégradation du paysage (même le promoteur n'ose pas le nier).
 - o Impression d'étouffement à cause de la vue de l'horizon bouchée par une ligne d'éoliennes gigantesques (4 ou 8 suivant que le projet de Haims/Massac est considéré).
 - o Effets négatifs sur la santé que même l'ADEME ne nie pas (puisque leur dernier rapport accepte que l'implantation d'éolienne près des habitations a un effet psychologique négatif certain, et peut-être un effet physique négatif pour lequel il faudrait plus de recherche). Ces effets ont été prouvés à l'étranger (mais l'ADEME ne parle apparemment pas anglais).
 - o Le bruit intermittent de basse fréquence des pales passant devant le mat n'est jamais mentionné alors qu'il est connu pour avoir un effet stressant sur les humains à plusieurs km.
 - o Les socles de béton laissés dans le sol après le démantèlement des éoliennes se dégraderont dans le temps et auront donc un impact écologique important qui est passé sous silence.
 - o Je souffre de migraines. Même si ce n'est que quelques heures de temps en temps, l'effet stroboscopique pourrait provoquer ces migraines, ce qui m'inquite énormément.

Ce projet est donc clairement injustifié, injustifiable, incomplet et fantaisiste, et aura de graves conséquences sur les animaux, l'environnement, et les habitants de la zone proche.

Merci.

Sujet : [INTERNET] Enquête Public Haimps/Massac

De : TIM BADDELEY <timbaddeley@btinternet.com>

Date : 08/01/2019 20:18

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : Jane Baddeley <j.m.baddeley@bath.ac.uk>

Enquête Publique Haimps Massac

15 Rue des Vallons

Sonnac 17160

Liz_harding@hotmail.co.uk

Je vous écris pour me plaindre la plus fermement possible des éoliennes prévues pour Haimps / Massac.

1. Je suis préoccupé par les dommages écologiques causés aux oiseaux migrateurs et aux chauves-souris
2. Il n'est pas approprié de placer de telles choses laides près d'un village médiéval
3. Il y aura du bruit et des vibrations qui perturbent la paix du village
4. La pollution lumineuse la nuit.

J'ai travaillé dur pour construire une vie dans ce village et je suis déçu que cette région va être gâchée par la laideur. Ne comprenez-vous pas à quel point la campagne que vous avez est précieuse? Pourquoi voulez-vous la ruiner?

Liz Harding